

Portugal : Ajustements du marché du travail et politiques de l'emploi pendant la crise

Réunion de travail du 3 avril 2012

Hugues de Balathier, Secrétaire général du COE

Sarah Allix, chargée de mission au COE



Plan de la présentation

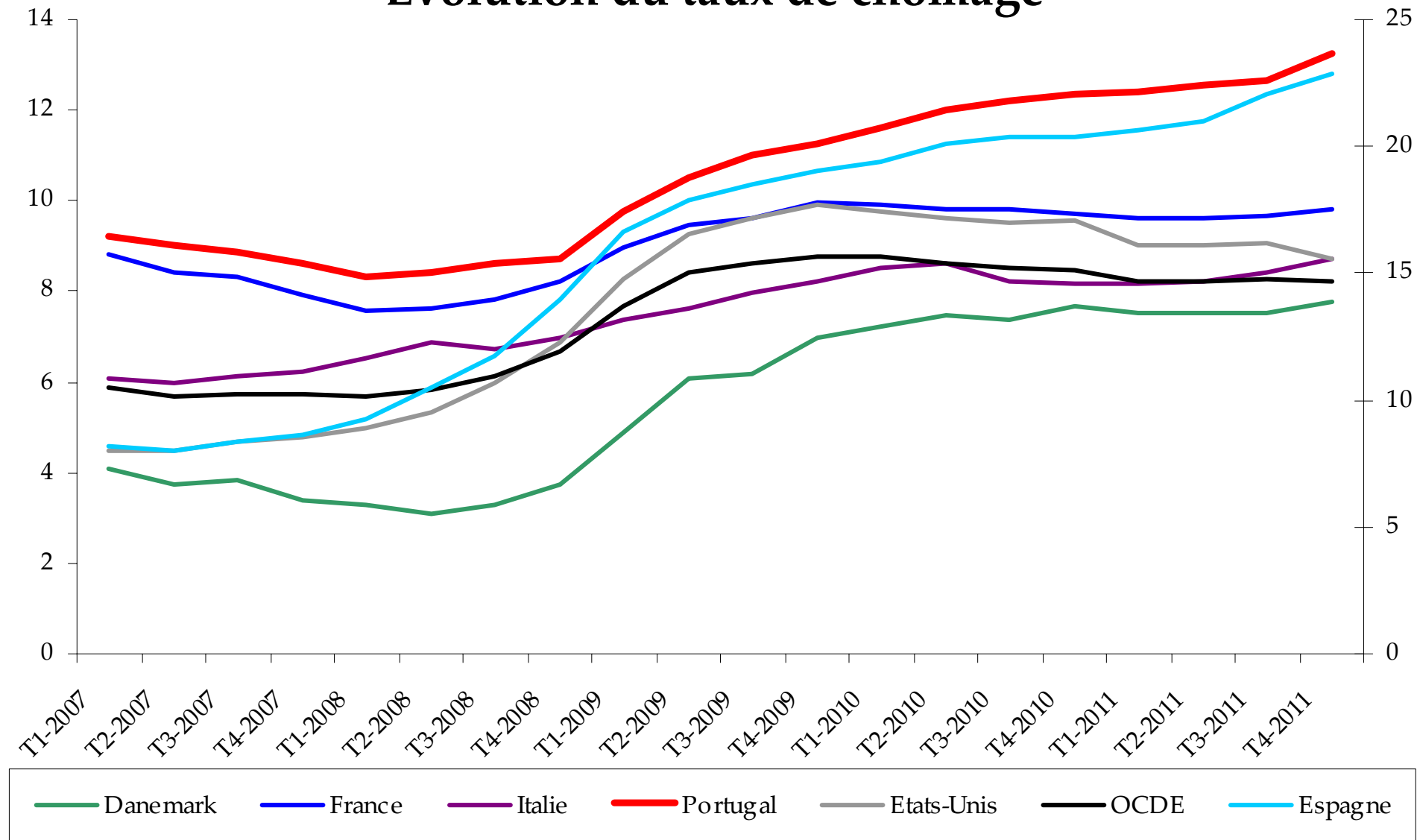
- I. Le marché du travail portugais et ses ajustements pendant la crise**
- II. Les politiques de l'emploi menées

L'impact de la crise sur le marché du travail (1/2)

- **La crise a entraîné une hausse générale du chômage, qui est aujourd'hui proche de 15% (février 2012).**
- **Le chômage des jeunes a particulièrement augmenté, il concerne aujourd'hui près d'un jeune sur trois.**
- **Le chômage de longue durée concernait plus d'un chômeur sur deux en 2010.**
- **Les taux d'activité ont baissé d'environ 1 point pendant la crise.**

L'impact de la crise sur le marché du travail (2/2)

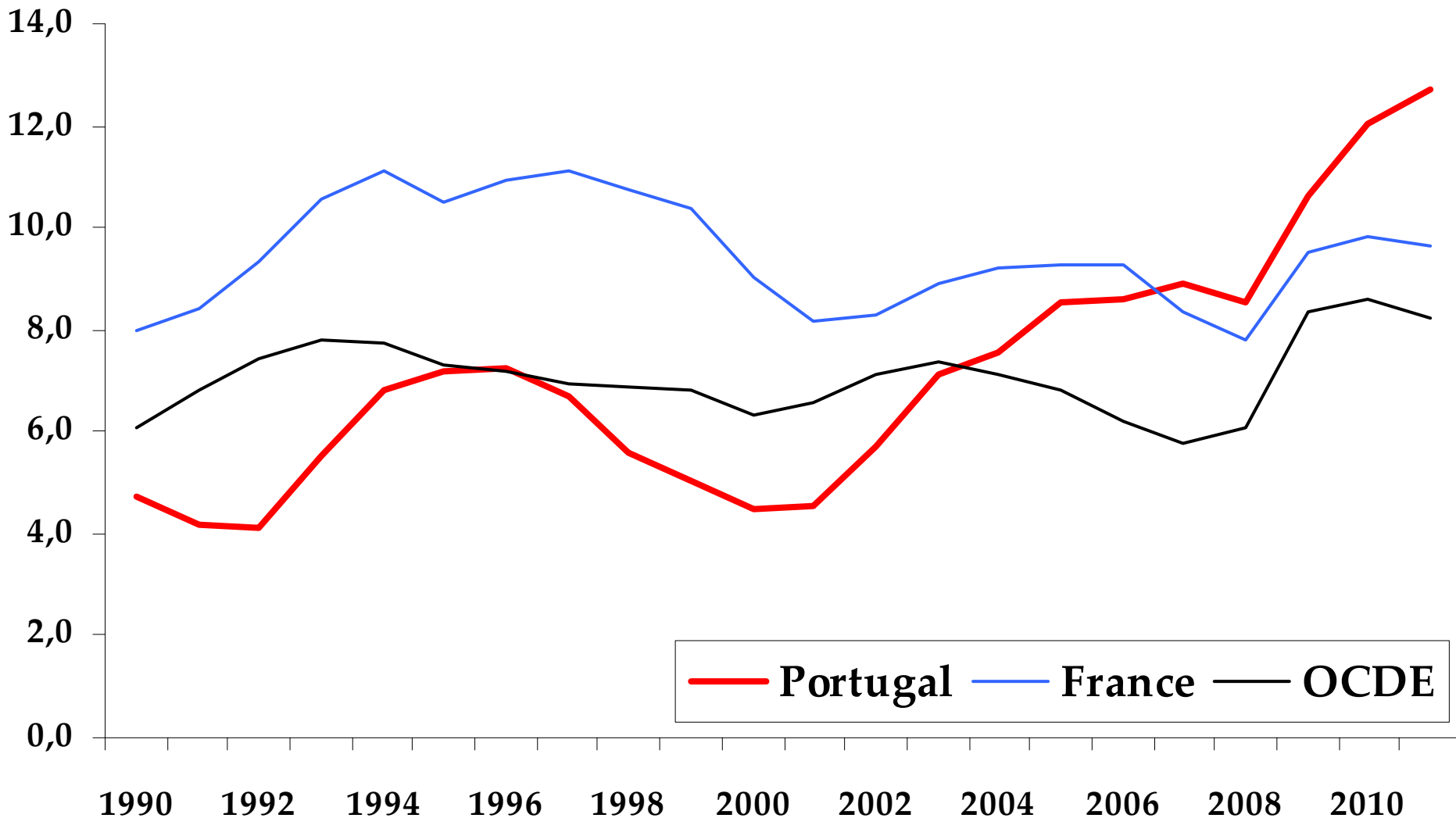
Evolution du taux de chômage



Source: Données OCDE, Calculs COE. Espagne : échelle de droite.

Comment expliquer l'ampleur du choc ? (1/3)

Un chômage déjà en forte hausse depuis près de 10 ans



Comment expliquer l'ampleur du choc ? (2/3)

Des facteurs structurels ont fragilisé le marché du travail

- **Des facteurs économiques** qui affectent le marché du travail : croissance reposant sur la consommation, faible compétitivité...
- **Des facteurs directement liés au marché du travail :**
 - ✓ Insuffisance du niveau de formation ;
 - ✓ Importance du chômage des jeunes et de longue durée ;
 - ✓ Fortes inégalités de qualification et de revenus ;
 - ✓ Rémunérations supérieures dans les secteurs protégés ;
 - ✓ Ratio salaire moyen/salaire minimum parmi les plus bas d'Europe.

Comment expliquer l'ampleur du choc ? (3/3)

Des facteurs qui ont contribué à accentuer le choc

- **Un marché du travail très dual :**
 - L'un des plus forts taux de travailleurs temporaires de l'OCDE.
 - En 2009, l'emploi en CDD a contribué à 57 % à la contraction de l'emploi salarié.
- **Un faible recours à la flexibilité interne.**

Plan de la présentation

- I. Le marché du travail portugais et ses ajustements pendant la crise
- II. Les politiques de l'emploi menées**

Politiques menées pendant la crise

Les cinq principales étapes

- L'accord tripartite du 25 juin 2008
- Le nouveau code du travail du 12 février 2009
- L'initiative pour l'investissement et l'emploi (IIE) de janvier 2009 et les autres mesures visant à enrayer la hausse du chômage
- Les mesures de rigueur (2010/2011)
- L'accord sur la compétitivité et l'emploi de 2012

1- L'accord tripartite du 25 juin 2008

Un accord tripartite pour « *un nouveau système de régulation des relations de travail, des politiques de l'emploi et de la protection sociale* ».

- Convertir les emplois en contrats à durée indéterminée ;
- Faciliter la transition des jeunes vers la vie active ;
- Combattre le chômage de longue durée ;
- Aider à l'insertion sur le marché du travail des demandeurs d'emploi de plus de 55 ans, et des publics défavorisés.

2- La réforme du code du travail (2009)

Un nouveau code du travail est adopté le 12 février 2009.
Il assouplit fortement la protection de l'emploi :

- Simplification des procédures de licenciement individuel
- Flexibilisation des modalités de licenciement
- Possibilité de mettre en place des formules modulables d'organisation du travail

3- Les mesures luttant contre la hausse du chômage

Une **Initiative pour l'investissement et l'emploi (IIE)** a été approuvée par le Gouvernement en janvier 2009, puis complétée ou réformée par d'autres trains de mesures.

Principaux axes :

- Réductions de charges sociales
- Extension des dispositifs de chômage partiel
- Renforcement de l'aide à la recherche d'emploi
- Extension des programmes de formation
- Aides au retour à l'emploi
- Garantie de ressources pour les travailleurs perdant leur emploi

4- Les mesures de rigueur

- Retours sur des mesures prises en 2009 ou début 2010.
- Mai 2010 : plafonnement des indemnités chômage et renforcement des sanctions.
- 2011 : baisse de 15 % des ressources de l'Institut de l'emploi et de la formation professionnelle .
- Fin 2011 : hausse de la TVA, suppression des 13ème et 14ème mois des fonctionnaires, concession des parts de l'État dans diverses entreprises publiques.

5- L'Accord de 2012 sur la compétitivité et l'emploi

- **Mesures de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle** : incitations à l'embauche, incitations au travail, accroissement du nombre de chômeurs en formation, renforcement de la formation professionnelle.
- **Mesures assouplissant le droit du travail et réformant l'allocation chômage** : facilitation des conditions de licenciement, limitation de l'allocation chômage, réduction du coût des heures supplémentaires, diminution des congés et des jours fériés, accroissement des marges de négociation collective au niveau de l'entreprise.



Merci de votre attention